LA CHARTE

Lectures Vagabondes

Les LECTURES VAGABONDES sont un des pôles d'activités de l'association *RUE DU CONSERVATOIRE* réunissant des élèves et des anciens élèves du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique.

Initiées par Martine Logier (promo 1976), elles ont été reprises par Françoise Viallon-Murphy (promo 1983) qui leur a donné ce bel intitulé de « Lectures Vagabondes ».

Les LECTURES VAGABONDES sont :

- Des rendez-vous ponctuels organisés autour de textes inédits ou tombés dans l'oubli, lus par des acteurs formés au CNSAD et adhérents à l'association.
- L'occasion de rencontres et d'échanges basés sur une sélection de textes originale et variée.
- Une garantie d'exigence et de rigueur.
- Une visibilité explicite.
- Un outil de communication pour tous les participants et pour l'association.
- Une démarche associative, participative et entièrement bénévole. Le principe de Le principe de gratuité est constant tout au long du processus : les organisateurs et les artistes ne sont pas rémunérés. Le public y est accueilli gracieusement.

Cette démarche solidaire trouve sa formalisation dans la signature de cette charte-convention de partenariat, entre l'association *RUE DU CONSERVATOIRE* et les porteurs de projet d'une Lecture Vagabonde.

Les LECTURES VAGABONDES ont pour objectifs :

- Permettre à toutes les générations d'acteurs formés au CNSAD et adhérents de l'association de se retrouver, de se rencontrer, de se découvrir et de se rejoindre de façon active et interactive.
- Favoriser des échanges au cours desquels de nouveaux liens se tissent et susciter ainsi des énergies et une effervescence propices à la création.
- Offrir à des auteurs la possibilité d'entendre leur texte lu par des acteurs confirmés dans une tentative de mise en espace.

Les LECTURES VAGABONDES

Mode d'emploi :

Quoi ?
Des textes coups de cœur assumés et revendiqués par le porteur de projet, textes contemporains inédits ou textes rares tombés dans l'oubli, faisant l'objet de lectures mises en espace d'une durée maximale de 1h15.

Qui ?
► Qui lit ? Les adhérents de l'association (acteurs à jour de leur cotisation de l'année en cours) sélectionnés par le porteur de projet. Les lecteurs, sur le plateau, doivent être en grande majorité des élèves ou anciens élèves du CNSAD. S'il fallait faire appel à des comédiens extérieurs ils devront s'acquitter d'une cotisation (soit verser 30 € au pôle solidarité, soit verser 50 € pour devenir adhérent à l'association). Le quota d'acteurs adhérents formés au CNSAD ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 51% des lecteurs sur le plateau. Les auteurs et/ou metteurs en espace ne sont pas comptabilisés dans ce calcul de 51%.
Chaque Lecture Vagabonde fait l'objet d'un appel à lecteurs organisé par l'association auprès de ses adhérents, afin de respecter les objectifs fixés.
► Qui orchestre une Lecture Vagabonde ? Celui qui a un coup de cœur pour un texte et souhaite le faire partager. Il choisit son lieu, sa distribution, l'horaire. Le porteur du projet – auteur et /ou metteur en scène – aura le choix entre adhérer à l'association Rue du Conservatoire ou verser un montant équivalent à cotisation de 50 euros au pôle Solidarité.
► Qui vient ? Porte ouverte dans la limite des places autorisées par le lieu lui-même.

Où ?
Vagabondes comme leur nom l'indique, ces lectures se font dans un lieu-décor dont la pertinence sera dictée par la lecture du texte et sa teneur, lieux atypiques : de l'appartement au bureau, en passant par la piscine, la boucherie, la salle de restaurant, le loft industriel, une église, le marchand de bonbon, la laverie du coin...

Quand ?
Au rythme des découvertes et propositions. Sans trop de rigidité : une fois par mois serait bienvenue

.**Pourquoi ?**
► Participer à la circulation de textes inédits.
► Susciter des rencontres actives intergénérationnelles et interprofessionnelles entre acteurs, auteurs, metteurs en scène et éventuellement d'autres artistes (plasticiens, vidéastes, musiciens, danseurs…)
Si l'auteur d'un texte n'est pas le porteur du projet, un accord de principe sera signé entre les deux parties et une copie de cet accord signé sera remis aux Lectures Vagabondes

Comment ?
► Environ trois séances de répétitions pour mettre en place la Lecture Vagabonde.
►La promotion de chaque Lecture Vagabonde est assurée par un envoi aux 2.500 adresses que comporte le fichier de Rue du Conservatoire, ainsi que par un article mis en ligne sur le site www.rueduconservatoire.fr.
► Le porteur du projet, s'il désire lancer des invitations, devra remettre sa liste aux Lectures Vagabondes afin que ses invités soient inclus dans les envois groupés et personnalisés – invitation, relance(s), confirmation. Cette liste doit comporter : civilité (M ou Mme), nom, prénom, adresse mail et profession de chaque invité.
► Si le lieu d'accueil dispose d'outils de communication, il pourra également diffuser l'information, sachant que les logos de l'association Rue du Conservatoire et des Lectures Vagabondes devront être clairement lisibles sur toute communication, celle-ci devant être validée avant envoi par les Lectures Vagabondes.

IMPORTANT : les documents et informations nécessaires à la communication – textes, invitations et images - doivent être remis au plus tard 20 jours avant la date de la lecture.

Cette charte doit être signée par la personne qui porte le projet de Lecture Vagabonde, chaque page devant être paraphée.

…..... …..... …..... Nom, prénom

Titre de la Lecture Vagabonde et nom de l'auteur du texte

Fait à Paris, le …..

Signature (précédée de la mention manuscrite *Lu et approuvé*

Contact : Françoise Viallon-Murphy & Christine Gagnieux / LV@rueduconservatoire.fr

Lectures Vagabondes

RUE DU CONSERVATOIRE